

PUBLIC CONCERNÉS

Jeunes entre 15 et 29 ans

PRÉREQUIS

L'accès est ouvert aux étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique hôtelier, d'une mise à niveau en hôtellerie restauration ou d'un baccalauréat professionnel en hôtellerie restauration.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ⊕ Dépôt dossier d'inscription
- ⊕ Entretien de motivation
- ⊕ Signature du contrat d'apprentissage

RYTHME

660h de formation (1^{ère} année)
640h de formation (2^{ème} année)
2 jours par semaine à l'UFA

LIEU

UFA La Providence
38 rue Jules Ferry
59310 Orchies

COÛT

Les études sont gratuites.
Formation à partir de 9000€/an financée par les OPCO.

PERSPECTIVES ET DÉBOUCHÉS

- ⊕ Licence pro organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
- ⊕ Directeur d'hôtel
- ⊕ Gouvernante
- ⊕ Réceptionniste

INTERLOCUTEUR À CONTACTER POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Ludovic DOMONT

Directeur adjoint de l'UFA
La Providence Orchies



BTS MANAGEMENT EN HÔTELLERIE RESTAURATION

Option C : Management d'unité de restauration

La première année du BTS MHR est commune à l'ensemble des apprentis. Elle se concentre sur les fondamentaux en cuisine, en service et en hébergement. L'objectif est qu'ils acquièrent une polyvalence de compétences. Une partie importante est consacrée aux règles d'hygiène et de conservation des aliments, à la gestion des stocks, aux techniques culinaires fondamentales, à l'accueil et au service des clients.

Des enseignements généraux appliqués à l'hôtellerie-restauration sont également au programme : des notions de ressources humaines, de droit et de comptabilité sont intégrées dans un cours sur l'entrepreneuriat et le pilotage de l'entreprise hôtelière.

Cette option aborde la création, la reprise ou la transmission d'entreprise. Les apprentis apprennent à superviser une unité d'hébergement et son personnel, à répondre aux différentes attentes de la clientèle et à la fidéliser en utilisant notamment les nouveaux outils de communication (réseaux sociaux). Les langues étrangères sont très présentes dans cette option, dont la particularité est de proposer des cours en anglais.

CONTENU DE LA FORMATION

- ⊕ Bloc 1 : Conception et production de services en hôtellerie restauration (appliquée à l'option)
- ⊕ Bloc 2 : Mercatique des services en hôtellerie restauration
- ⊕ Bloc 3 : Management de la production de services en hôtellerie restauration
- ⊕ Bloc 4 : Pilotage de la production de services en hôtellerie restauration
- ⊕ Bloc 5 : Projet d'entrepreneuriat en hôtellerie restauration

OBJECTIFS

- ⊕ Organiser, piloter, animer, concevoir un système de production et de distribution de biens et services
- ⊕ Élaborer, analyser et exploiter les données du système d'information
- ⊕ Concevoir, réaliser et contrôler la communication externe et la commercialisation
- ⊕ Encadrer une équipe

ACCÈS HANDICAP

Notre UFA et les laboratoires sont accessibles aux publics en situation de handicap.

Référente handicap de l'UFA La Providence :

Madame Rachel LIPS
03 20 41 56 81
accueilcfa@ndpo.fr

MODALITÉS, MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUE

- ⊕ Formation en présentiel
- ⊕ Alternance théorique et pratique
- ⊕ Accompagnement et suivi individuel
- ⊕ Intervention de professionnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ⊕ Evaluation tout au long de la formation
- ⊕ Examen ponctuel en fin de formation

TARIFS DE LA FORMATION

Prix de vente : 9000€/an

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ».

Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO. Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en oeuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Besoin de plus d'informations ?



RENSEIGNEMENTS

Madame Rachel LIPS
Téléphone : 03 20 41 10 40
E-mail : accueilcfa@ndpo.fr



INSCRIPTIONS

Madame Corine DELVALLET
Téléphone : 03 20 41 56 81
E-mail : bgcfa@ndpo.fr



ADRESSE

UFA LA PROVIDENCE
38 rue Jules Ferry
59310 Orchies
www.ndpo.fr/ufa

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

NE

Taux d'obtention
du diplôme

NE

Taux de poursuite
d'études

NE

Taux d'interruption en
cours de formation

NE

Taux d'insertion
professionnelle à 6 mois

VALEUR AJOUTÉE



Aide à la recherche d'entreprise



Locaux et matériels
à la pointe de la technologie



Tenue professionnelle
offerte aux primo-entrants



UFA à proximité
de la gare d'Orchies



Partenariat pour l'achat
de matériel professionnel



Formateurs du monde
professionnel